



# Sécurité dans le sport





# CONTEXTE

Le conseil d'administration de U SPORTS a adopté le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS) en novembre 2022.

U SPORTS maintient sa relation avec une tierce partie indépendante (Sport Law) qui est disponible pour répondre aux plaintes par le biais des politiques 90.20A et 90.20 B.

U SPORTS a poursuivi le dialogue avec les quatre associations afin de collaborer et de se tenir au courant des initiatives et des programmes au sein des associations.



## RELATIONS DE U SPORTS AVEC SPORT CANADA ET SPORT SANS ABUS (BCIS)

U SPORTS a poursuivi le dialogue avec Sport Canada et Sport sans abus.

Sport Canada a exigé que tous les organismes nationaux de sport (ONS) deviennent signataires du programme du BCIS d'ici le 31 mars 2023 et a indiqué qu'il s'agissait d'une condition aux accords de contribution.

**NOUVEAUTÉ :** (11 mai 2023) - Sport Canada exige que tous les organismes multisports (OMS) deviennent signataires du programme du BCIS d'ici le 1er juillet 2023 et indique qu'il s'agit d'une condition aux accords de contribution.





# PROCHAINES ÉTAPES

U SPORTS a travaillé sur les étapes à suivre pour se préparer à devenir signataire du programme dans le cadre de l'accord de services avec le BCIS.

Le conseil d'administration de U SPORTS a approuvé la motion visant à devenir signataire du programme le 8 juin 2023.

Si une situation correspondant aux critères d'enquête en vertu du CCUMS survient, le BCIS agira à titre de tierce partie et jouera le rôle d'enquêteur indépendant.

REMARQUE : Le BCIS a encore besoin de notre processus de tierce partie indépendante (Sport Law) pour les situations qui ne répondraient pas aux exigences minimales du CCUMS, telles que déterminées par le BCIS.





## **U SPORTS EN TANT QUE SIGNATAIRE DU PROGRAMME POUR UN SPORT SANS ABUS**

Pour devenir signataire du programme, U SPORTS doit définir qui est couvert par la relation avec le BCIS (appelé « participant au CCUMS »).

Initialement, pour 2023-2024, le participant au CCUMS fera partie de l'un des groupes suivants : personnel de U SPORTS, conseil d'administration de U SPORTS ou membres d'un comité de U SPORTS.





## U SPORTS EN TANT QUE SIGNATAIRE DU PROGRAMME EN 2024-2025

U SPORTS a l'intention de faire en sorte que toutes les personnes (**étudiants-athlètes, entraîneurs et personnel des équipes, officiels techniques et bénévoles aux événements**) liées à nos championnats nationaux et aux événements de la FISU soient incluses dans l'appellation « participant au CCUMS ».

U SPORTS élabore actuellement des plans pour recueillir le consentement de toutes les parties énumérées ci-dessus dans U SPORTS Central.

Pendant cette transition, toutes les parties restent couvertes par nos politiques et notre relation existante avec une tierce partie indépendante (Sport Law).





# MISES À JOUR DES PROGRÈS LIÉS À LA SÉCURITÉ DANS LE SPORT